

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

Intitulé du GT : « Devenir du lindane dans l'environnement et concentrations dans les médias d'exposition »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants ou une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire

■ Contexte de l'expertise :

Le lindane (gamma-hexachlorocyclohexane ou gamma-HCH) est un insecticide organochloré utilisé à partir de la fin des années 1930 dans de nombreuses applications agricoles telles que le traitement des sols (maïs, betteraves, etc.), le traitement des semences (céréales, colza, lin etc.) et le traitement foliaire (arboriculture, cultures maraîchères, ornementales et fourragères). Il a également été employé pour la protection des bois d'œuvre (grumes, charpentes, meubles), en médecine vétérinaire pour le traitement antiparasitaire des animaux (gales, tiques, puces, poux) et en médecine humaine pour le traitement de la gale et des poux. Le lindane a été classé cancérigène pour l'Homme (groupe 1) par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) en 2018.

L'interdiction du lindane s'est échelonnée dans le temps en fonction des usages : il est interdit en France depuis le 1^{er} juillet 1998 pour les usages en tant que phytopharmaceutique agricole et depuis le 1^{er} septembre 2006 pour les usages biocides (traitement du bois). La vente de produits pharmaceutiques contenant du lindane est quant à elle interdite depuis le 31 décembre 2008.

Malgré ces interdictions depuis de nombreuses années, le lindane est encore actuellement retrouvé dans l'environnement. Cette substance a été inscrite sur la liste des Polluants Organiques Persistants (POP) en 2004. En effet, le lindane est une substance très peu mobile dans le sol, les demi-vies peuvent varier de quelques jours à plus de 40 ans selon la nature du sol, le climat et la profondeur d'enfouissement. Le lindane peut aussi se volatiliser à partir des sols, être transporté par les vents sur de longues distances et re-déposé dans le sol par la pluie.

Dans l'air extérieur, le lindane a été quantifié dans près de 80 % des échantillons d'air prélevé lors de la Campagne Nationale Exploratoire de mesure des Pesticides (CNEP) conduite entre juin 2018 et juin 2019 sur 50 sites de mesure en France. Il a également été mesuré dans l'air intérieur et dans les poussières sédimentées lors de campagnes effectuées dans des logements et des écoles en France.

Dans le cadre d'études spécifiques ou de plans de surveillance nationaux menés sur la période 2011-2013, le lindane a été détecté dans le lait maternel et des denrées alimentaires animales telles que le poulet, les œufs, le lait et les produits de la pêche (étude CONTA-LAIT, étude Alimentation Totale Infantile).

Par ailleurs, dans l'étude Esteban, réalisée entre 2014 et 2016 dans le cadre du programme national de biosurveillance, le lindane a été détecté dans 100 % des échantillons sanguins et urinaires et quantifié dans 50 % de ces échantillons, aussi bien chez l'enfant que chez l'adulte.

La toxicité et la persistance importante du lindane dans l'environnement ainsi que les données de biomonitoring récentes motivent le fait que, malgré son interdiction, l'Anses continue à étudier l'exposition des populations à travers les différents médias environnementaux et à identifier les mesures de gestion disponibles concernant les potentiels risques sanitaires encourus.

■ **Rôle et missions :**

Dans ce contexte, l'Anses s'est auto-saisie pour analyser le devenir du lindane dans l'environnement, identifier les réservoirs d'émission (voire de ré-émission) et analyser les niveaux de concentration dans les différents médias et leur tendance. Cette étape est indispensable à la réalisation de travaux complémentaires à mener ultérieurement en vue d'émettre des recommandations en matière de prévention et de gestion.

Afin de réaliser cette première étape, l'Anses souhaite constituer un groupe de travail (GT) « Devenir du lindane dans l'environnement et concentrations dans les médias d'exposition ».

Le groupe de travail se verra confier les missions suivantes :

- Identification des réservoirs de lindane, des motifs de persistance et des voies de diffusion dans l'environnement ;
- Identification des médias et voies d'exposition ;
- Analyse des niveaux de concentration dans l'environnement et des tendances ;
- Analyse des données de biosurveillance ;
- Identification des limites et incertitudes liées à la mesure des niveaux de concentrations en lindane dans les différents médias.

■ **Composition et fonctionnement :**

Le GT sera idéalement composé d'une dizaine d'experts, dont un(e) président(e) désigné(e) parmi ses membres, présentant des compétences en métrologie, expologie, chimie environnementale, évaluation des transferts environnementaux, biomonitoring et évaluation des incertitudes. Le détail des compétences souhaitées est spécifié dans la fiche « compétences recherchées ». Le GT sera rattaché au Comité d'experts spécialisé (CES) « Évaluation des risques liés aux milieux aériens ».

Les experts sont nommés à titre personnel, *intuitu personae*, pour la durée du GT, sur décision du directeur général.

La durée prévisionnelle des travaux est de 12 mois à compter de la 1ère réunion du GT. Le GT se réunira en séance plénière avec une fréquence moyenne d'une réunion toutes les 6 semaines.

Il sera demandé à chaque expert de participer au choix et à l'élaboration de la méthode d'expertise à mettre en œuvre, de contribuer à l'analyse des données scientifiques disponibles et de la littérature, de participer aux discussions et aux choix/délibérations/conclusions, de contribuer à la rédaction de certaines parties du rapport d'expertise et d'effectuer des relectures critiques du rapport d'expertise et de ses différentes parties.